

L'Habitat Inclusif Solidaire, construisons-le ensemble !

MOI AUSSI,
JE CHOISIS
D'HABITER

CHEZ MOI

AVEC LES
SOUTIENS DONT
J'AI BESOIN

AVEC LES
PERSONNES QUE
JE CHOISIS

Sommaire

Edito	3
Témoignages	4
Enjeux	6
Un enjeu d'inclusion	
Un enjeu de dignité	
Un enjeu de solidarité multilatérale	
Un enjeu de sécurité	
Un enjeu économique	
Pourquoi développer des habitats inclusifs solidaires ?	
Définitions	8
L'habitat Inclusif Solidaire (HIS)	
Principes fondateurs de l'Habitat Inclusif Solidaire	
Initiateurs aux profils variés	11
Recommandations aux pouvoirs publics	12
1 Facilitons la création des HIS par l'AVIQ, Phare, la SWL, la SLRB et les pouvoirs politiques	
2 Finançons l'infrastructure	
3 Revoyons fondamentalement les stratégies de financement de l'accompagnement	
4 Faisons évoluer l'accompagnement	
5 Assouplissons le régime fiscal et les lois urbanistiques de manière à faciliter les HIS :	
6 Créons une certification de qualité pour l'habitat solidaire	
Ressources	14
Publications	
Textes légaux	
Carte des HIS	15

Cette publication est le fruit d'un travail de co-construction réalisé par les membres du groupe de travail « Habitat inclusif solidaire » composé de : asbl L'Anthélie, AVIQ, asbl Coup de Pouce à L'Avenir, Fondation Portray pour l'après-parent, Ghislain Magerotte, asbl Habitat et Participation, asbl La Reliance, asbl Mouvement Personne d'Abord, asbl 30 février, asbl Vis-à-Vis. Nous vous souhaitons une agréable lecture ! Si vous souhaitez rejoindre le groupe de travail, n'hésitez pas à contacter l'asbl Habitat et Participation.

Illustrations : Valentin Dellieu
Graphisme : Manu de Castillon
Éditrice responsable : Pascale Thys
Date de publication : Avril 2024



Edito

Nous, — proches de personnes en situation de handicap et/ou de santé mentale, associations et institutions, porteurs de projets d'habitats inclusifs solidaires —, depuis 2010, sommes réunis au sein du groupe de travail « Habitat inclusif solidaire » pour défendre le droit des personnes en situation de handicap et/ou de fragilité psychique à pouvoir choisir leur lieu de vie sans être contraintes de vivre en famille ou dans un milieu de vie institutionnalisé.

Parce qu'il soutient l'auto-détermination et l'appropriation de son logement, parce qu'il permet d'être chez-soi tout en étant en lien avec d'autres, parce qu'il permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique, nous sommes convaincus que l'habitat groupé sous sa forme inclusive et solidaire représente un des choix d'habitat indispensable dans l'offre des lieux de vie.

Au fil des années, des projets d'habitat inclusif solidaire (HIS) ont vu le jour grâce à l'énergie, aux compétences et au temps de familles et de quelques organisations mobilisées. Le pari de départ est réussi : il est possible, pour une personne avec un handicap et/ou une fragilité psychique, de vivre chez elle, avec un accompagnement et des voisins attentionnés. Il n'existe pas un modèle mais une variété de modèles. L'HIS, par son adaptabilité au contexte et aux besoins des habitants, convient et convainc.

Cependant, l'HIS est une forme d'habitat encore trop marginale. Elle doit être soutenue dans sa création et dans son fonctionnement. Il faut continuer à innover et à créer de nouveaux projets, avec et pour toutes les personnes en attente. Pour que cette aventure soit possible, nous avons besoin de soutien politique. Nous pensons que des partenariats public/associations/citoyens constituent une solution prometteuse pour créer de tels habitats.

Dans cette brochure, vous aurez l'occasion de comprendre ce qu'est un HIS et quels sont ses enjeux fondamentaux. Des porteurs de projets et des habitants y témoignent de leurs expériences. Vous découvrirez également nos recommandations en vue de développer de nouveaux projets. Enfin, des ressources vous sont communiquées afin de découvrir les projets existants, ceux qui sont en création, les associations qui les portent et des ouvrages de référence.



Témoignages

« Depuis que mon fils a intégré son logement, celui-ci est plus épanoui, plus sociable, plus vivant et plus débrouillard. Je pense que cette formule convient très bien pour les personnes ayant des difficultés à s'assumer seules, ayant un léger handicap ou besoin d'un encadrement. Les éducateurs font preuve d'un professionnalisme et d'une patience hors pair. Toujours à l'écoute et disponibles pour gérer certaines situations qui demandent souvent beaucoup de psychologie. Ce qui est également important est le renforcement du contact social en fonction de chaque personne et de leur donner des responsabilités pour qu'ils deviennent plus autonomes. Les occupations sont très variées et permettent une mise en autonomie progressive ainsi qu'une reprise de la confiance en soi. Notamment les activités ludiques, travaux en dehors du logement (aide dans les magasins, à la ferme), apprentissage des tâches journalières à effectuer (achat de la nourriture, lessives, entretien de son logement, aide administrative, etc.). »

Témoignage d'une maman d'un habitant de Vis-à-Vis à Havelange



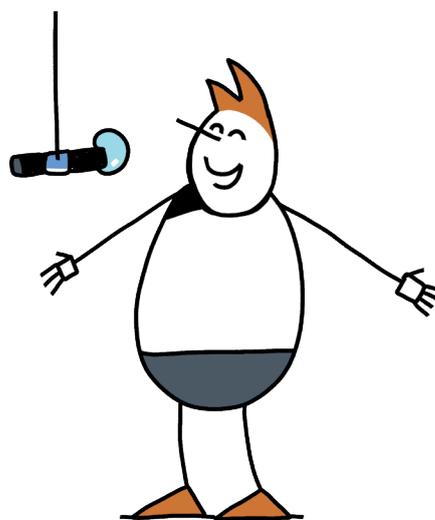
« Je suis fier de vivre chez moi, mon appartement est propre et je suis autonome. »

« Je me sens vraiment bien chez moi. »

« C'est chouette de veiller les uns sur les autres. »

« Ici, c'est quelque chose en or. »

Témoignages d'habitants de HIS



« L'Habitat Perron est le résultat du travail déterminé de plusieurs partenaires réunis autour d'un projet et d'une conviction forte : vivre ensemble au-delà des différences, se côtoyer régulièrement nous apaise et nous enrichit tous.

Aujourd'hui, cet habitat où vivent six citoyens bien connus des riverains donne au quartier une couleur particulière empreinte d'une convivialité et d'une ouverture exceptionnelle. »

Témoignage de la Présidente du CPAS, partenaire d'impulsion du HIS de Chaumont-Gistoux

« En tant que directeur d'un service accompagnant des adultes porteurs de handicap mental dans un logement inclusif solidaire, je suis témoin au quotidien de l'impact positif de ce type d'habitat. Il est la garantie pour nos usagers de pouvoir bénéficier de la plus grande autonomie possible dans un environnement bienveillant et attentif. Vivre en communauté leur permet de briser l'isolement et de tisser des liens durables. Ils partagent des moments de vie et s'entraident. Le soutien apporté par l'équipe éducative est individualisé et adapté aux besoins de chaque personne. Le logement inclusif solidaire est une véritable alternative à l'institutionnalisation. Il offre aux personnes handicapées mentales un environnement stimulant et bienveillant qui favorise leur épanouissement personnel et social.

En quelques mots, ce type d'habitat permet aux habitants de vivre une vie plus digne, plus riche et plus inclusive. »

Témoignage du Directeur du Service d'accompagnement Coup de Pouce à l'Avenir asbl.



« L'éducatrice met en lumière les capacités et les compétences de chacun dans le but de développer l'autonomie des habitants. Les HIS offrent une alternative à l'institutionnalisation grâce à un accompagnement communautaire et individuel selon les choix et les besoins des locataires. Tout cela au sein d'un environnement inclusif permettant la favorisation d'un réseau social constitué d'amis et de voisins. »

Témoignage d'une accompagnatrice au sein du service d'accompagnement Coup de Pouce à l'Avenir asbl.

Pour moi, l'accompagnement d'un collectif d'habitants vivant en HIS consiste à ouvrir un espace de partage pour apprendre avec les autres : Apprendre à dire ce qui va bien et ce qui ne va pas, trouver et décider de solutions ensemble, identifier ce qui est important pour moi et pour les autres, s'exercer toujours davantage à la vie en groupe, entre habitants, avec et aussi sans le soutien des professionnels.

Témoignage d'une accompagnatrice de collectifs du service APL de l'asbl Habitat et Participation.

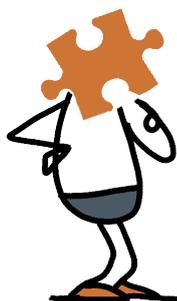
Enjeux



Un enjeu d'inclusion

L'inclusion, c'est la possibilité pour toute personne, quelles que soient ses difficultés ou ses différences, de participer activement et intimement à la vie sociale, c'est-à-dire d'y trouver sa place, d'y jouer un rôle, d'en être un acteur.

LA SOCIÉTÉ



Ce droit est garanti par la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées, qui a été ratifiée par la Belgique, ainsi que par le récent article 22ter de la Constitution.

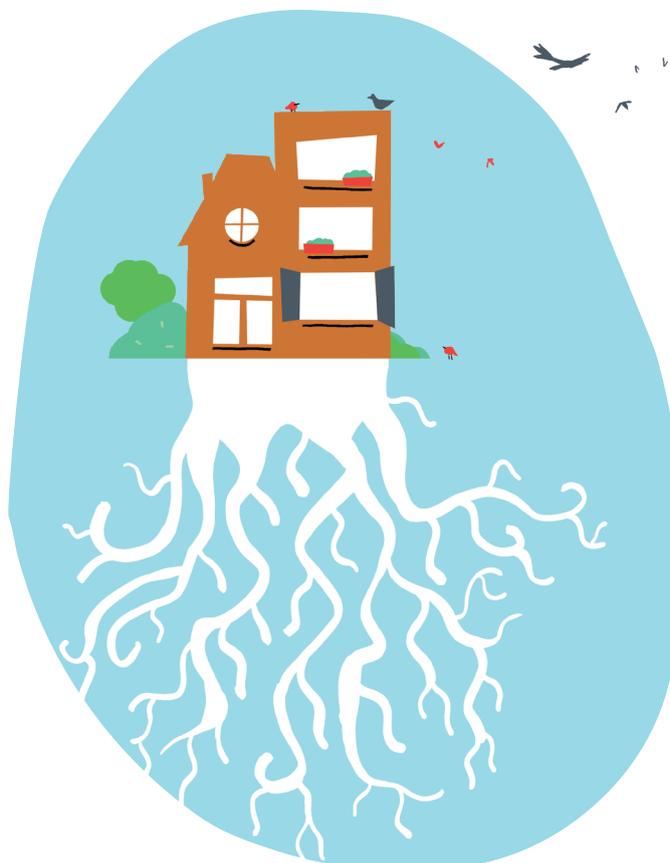
Par sa philosophie et son mode de fonctionnement, l'habitat inclusif solidaire permet à des personnes en situation de handicap et/ou de maladie psychique de choisir un lieu de résidence ordinaire, de s'y investir et d'y prendre des responsabilités.

Un enjeu de dignité

L'habitat représente un vecteur central de l'inclusion. Il permet de s'ancrer dans un lieu, à partir duquel se déploient des liens sociaux vis-à-vis de ses voisins, vis-à-vis de son quartier.

Dans « son » habitat, on se sent « chez soi ». Le simple fait d'être hébergé ne suffit pas. Habiter suppose de pouvoir se construire comme sujet, de prendre racine. Le « chez soi » est donc ce qui permet d'exister, c'est cet « *espace à travers lequel on peut devenir soi et à partir duquel on peut revenir à soi* »¹. C'est aussi la base à partir de laquelle l'habitant peut se déployer au monde.

L'habitat inclusif solidaire constitue avant tout un lieu de vie, que chaque habitant peut investir de manière pérenne et autonome. Il est « chez lui » et se sent « chez lui ». Son intimité et sa liberté sont respectées.



1 J.-L. CHARLOT, *Petit dictionnaire [critique] de l'habitat inclusif*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 55.

Un enjeu de sécurité

Les personnes adultes en situation de handicap intellectuel ou de fragilité psychique qui souhaitent habiter chez elles, dans un environnement ordinaire, ont souvent besoin d'y être accompagnées. Le but de cet accompagnement doit être de « préserver le chez soi » et « de le conforter »². Il doit par conséquent être respectueux des demandes et des besoins spécifiques de la personne en évitant toute standardisation de ses services mais surtout en « coréalisant » le service avec la personne³.



L'enjeu consiste à atteindre l'équilibre entre la protection et l'émancipation en osant la désinstitutionnalisation au service de la qualité de vie et de l'épanouissement de chacun au cœur de la société.

Au sein d'un habitat inclusif solidaire, chaque habitant confronté à des difficultés est invité à recourir aux services d'aides externes, mais il peut aussi compter sur un entourage bienveillant.

Un enjeu économique

L'habitat inclusif solidaire représente une forme peu onéreuse de soutien aux adultes vulnérables dès lors qu'en lieu et place d'une offre institutionnelle globale, qui implique un coût public important, les habitants financent leur logement et font appel à des services d'aides à domicile externes. Par ailleurs, la démarche inclusive mobilise les compétences des personnes elles-mêmes, ce qui les conduit à accroître et maintenir un degré d'autonomie plus élevé.

En réponse à ces différents enjeux, il est fondamental de soutenir le développement de l'habitat inclusif solidaire.

Un enjeu de solidarité multilatérale

Toute personne a besoin de se sentir utile aux autres, d'exister aux yeux des autres. Toute personne trouve sa place dans la société en investissant une variété de rôles sociaux qui sont autant de liens avec autrui.

L'habitat inclusif solidaire permet à la personne en situation de handicap ou de maladie psychique d'investir pleinement un rôle social vis-à-vis de ses voisins, vis-à-vis de son quartier. Elle fait activement partie d'un groupe social « ordinaire » au sein duquel elle agit et se sent reconnue en tant que membre à part entière. Son opinion est entendue et elle est invitée à participer à la cohésion solidaire de l'habitat et de son quartier.

Pourquoi développer des habitats inclusifs solidaires ?

- Pour que chacun trouve sa place dans son quartier et noue des liens sociaux grâce aux services de proximité adaptés à chacun
- Pour diversifier l'offre de logements et personnaliser l'accompagnement
- Pour appliquer et respecter l'article 19 de la convention de l'ONU reconnaissant le droit à l'inclusion et à une participation citoyenne

2 J.-L. CHARLOT, *Petit dictionnaire [critique] de l'habitat inclusif*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 20.

3 J.-L. CHARLOT, *Petit dictionnaire [critique] de l'habitat inclusif*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 24 et 25.

Définitions

L'habitat Inclusif Solidaire (HIS)

L'Habitat Inclusif Solidaire est une forme d'habitat groupé.

Qu'est-ce qu'un habitat groupé ?

Un habitat groupé est un lieu de vie partagé entre plusieurs personnes, qui ont librement choisi de vivre ensemble sans toutefois constituer une cellule familiale ou un ménage.

Les habitants bénéficient d'espaces privatifs et d'espaces collectifs. La gestion collective de l'habitat (espaces collectifs, moments de vie partagés, choix des nouveaux habitants) est mise en place totalement ou principalement par les habitants eux-mêmes.

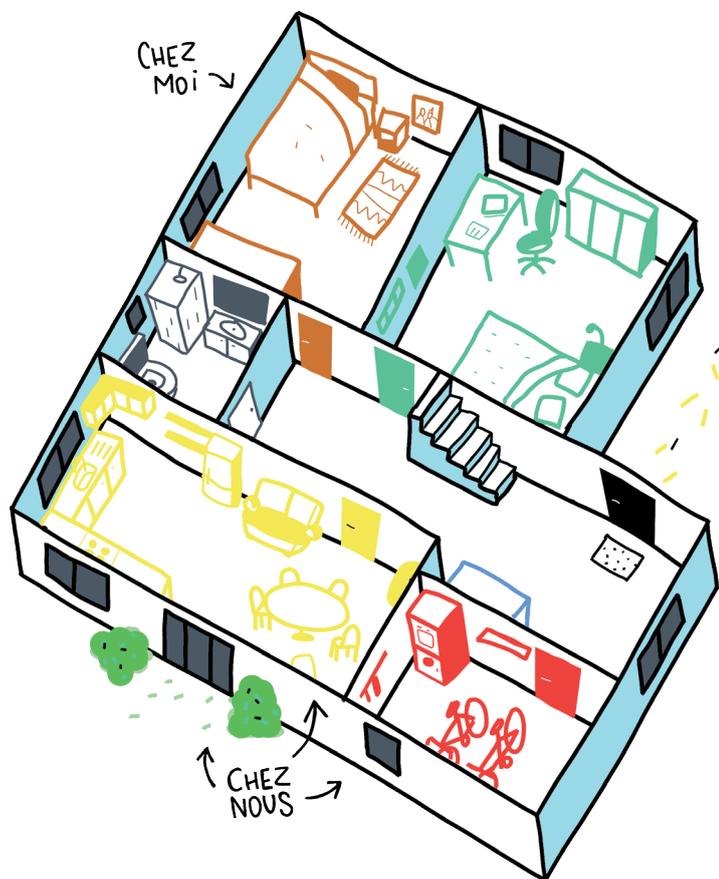
L'habitat groupé s'articule autour d'un projet commun, basé sur des valeurs partagées, qui favorise la mise en lien des habitants et soutient leur plus grande autonomie possible ainsi que le développement de leurs potentiels. Idéalement, les habitants se choisissent selon un processus décidé collectivement. Enfin, l'habitat groupé est souvent un lieu ouvert sur le quartier avec lequel il développe des projets au service de la collectivité.

Et l'Habitat Inclusif Solidaire ?

C'est une forme spécifique d'habitat groupé dans lequel vit au moins une personne ayant des fragilités psychiques et/ou un handicap.

Un Habitat Inclusif Solidaire (HIS) est un habitat dans un environnement ordinaire, que les habitants s'approprient, accueillant un nombre limité de personnes, leur assurant un soutien adapté tenant compte de leurs capacités et de leurs projets particuliers, favorisant le développement d'un réseau de soutien volontaire pour chaque habitant, solutionnant les problèmes éventuels par l'appel à des ressources professionnelles extérieures et non par l'exclusion, favorisant un maximum d'activités valorisantes et inclusives.

L'habitat solidaire est défini dans le Code wallon de l'habitation durable (CWHD article 1, 39°) et dans le Code bruxellois du logement (CBL article 2, §1, 25°).



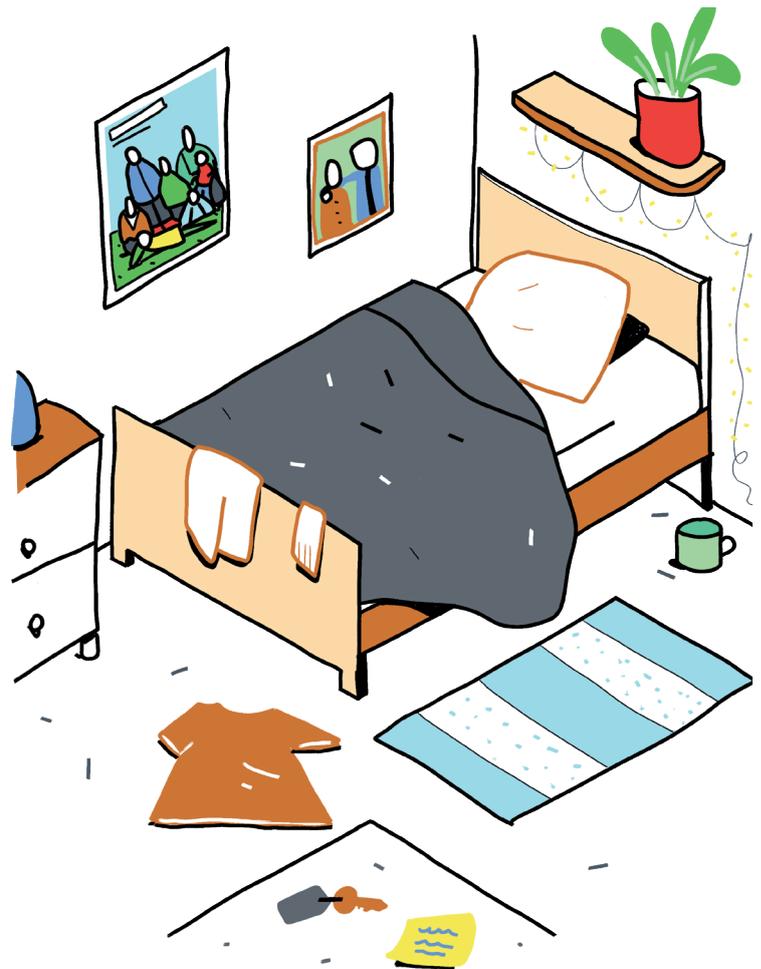
Habitat – Inclusif – Solidaire

Mais au fait, c'est quoi un habitat ?

Communément, l'habitat est défini comme un lieu dans lequel vit un individu.

Quand un lieu devient-il « habitat » ? Il s'agit d'une question d'appropriation.

- Est-ce parce que j'en ai la clé ? C'est mon espace de vie privée.
- Est-ce parce que j'y mets mes meubles et ma décoration, voire mon linge sale et que je l'aménage comme je veux ? C'est mon lieu d'intimité.
- Est-ce le lieu pour lequel j'ai un droit d'occupation, de propriété, de bail ? C'est « mon » habitat avec une connotation juridique de droit d'y demeurer dans la durée.
- Est-ce mon « toit » ? C'est le lieu où je me sens à l'abri et en sécurité.



L'habitat est inclusif

Le terme inclusion est le contraire d'exclusion. C'est le fait d'inclure une personne dans un ensemble pour mettre fin à son exclusion sociale. L'habitat est inclusif en ce qu'il met en place les conditions essentielles à la participation de ses habitants à une vie sociale épanouissante, qu'il donne les possibilités aux habitants de bénéficier des ressources pour participer à une vie économique, sociale et culturelle. Il s'agit de proposer un modèle dans lequel les habitants, avec toutes leurs compétences et fragilités, sont entraînés dans un mouvement de participation sociale, avec une capacité décisionnelle dans et pour leur habitat.

L'habitat inclusif est solidaire

En ce qu'il propose en interne des modes de soutiens réciproques entre les habitants, non contractualisés, mais librement consentis ainsi que vis-à-vis du quartier ou d'un environnement plus large avec des voisins actifs et bienveillants, plus ou moins impliqués selon les projets.

Principes fondateurs de l'Habitat Inclusif Solidaire

Chaque habitat a sa vie propre. Il est important de garantir à chaque lieu de vie son individualité et ses caractéristiques, sans lui imposer un canevas enfermant.

Même si chaque habitat décline les principes fondateurs de façon spécifique, quelques éléments seront présents dans toutes les initiatives. A partir de la définition des HIS, en voici les caractéristiques essentielles :

- Habitat dans un **environnement ordinaire** que les habitants s'approprient : L'accent est placé sur la fonction ordinaire d'un habitat, et pas sur les fragilités de ses habitants. La question de l'appropriation par les habitants est essentielle et leur permet de faire de cet HIS leur « chez eux ». Cette appropriation renvoie aussi aux décisions de l'habitat qui sont prises par les habitants eux-mêmes et non imposés par une instance extérieure.
- Accueillant un **nombre limité de personnes** : Un nombre limité d'habitants permet à chacun de se connaître, aux liens de se créer, dans une perspective de vie de voisinage choisi et de soutiens mutuels facilités. Une architecture bien pensée permet généralement des lieux de rencontres et des passages en des lieux partagés qui invitent aux interactions.
- Assurant aux personnes un **soutien adapté** tenant compte de leurs capacités et de leurs projets particuliers : l'accompagnement des habitants est réfléchi et mis en place de façon individualisée, avec les habitants en parties prenantes et non comme simples usagers ou consommateurs de service, de façon à soutenir leur autonomie et à leur permettre de développer leurs projets.
- Favorisant le développement d'un **réseau de soutien volontaire** pour chaque habitant : Ce réseau de soutien est personnel et constitué de voisins, d'amis et de membres de la famille, en particulier via la mise sur pied d'un petit groupe d'action par habitant.



Les soutiens et accompagnements seront mis en place, avec l'habitant, en faisant appel à des services personnalisés extérieurs à l'habitat, comme les aides familiales, aides ménagères, services de soins à domicile ou en ville ... et en veillant à ce qu'il puisse participer à la vie sociale selon ses choix et ses goûts.

- Solutionnant les problèmes éventuels par l'appel à des **ressources professionnelles extérieures** en cas de problème.
- Favorisant un maximum d'**activités valorisantes et inclusives**, notamment en relation avec les acteurs locaux. Pour que la vie en habitat inclusif solidaire soit riche et positive, il est nécessaire que chaque habitant ait sa vie personnelle, différente de celle de son voisin, en interaction avec la vie de la cité. Chacun vaquera à ses activités, bénéficiera de services et d'aides individuelles, non globalisées. C'est une vie variée qui apportera de la richesse aux interactions entre les habitants.

Initiateurs aux profils variés

Certains habitats sont créés par des familles qui sont parfois uniquement initiatrices, ou parfois elles restent au cœur ou à la direction du projet sur le long terme. Dans ce cas, des **familles** de personnes ayant des fragilités psychiques ou un handicap se réunissent pour créer un habitat pour leurs enfants. Elles construisent le projet, souvent en s'associant à d'autres ou à des services existants. Elles conçoivent le projet, le suivent et doivent s'assurer de sa pérennité lorsqu'elles ne seront plus à même de le suivre.

Certains **habitats groupés** sont inclusifs par leur accueil d'un ou plusieurs habitants avec une fragilité particulière, parfois de façon voulue dès le départ, parfois par la candidature d'un habitant avec un profil spécifique. Ces habitats sont une forme particulière d'un habitat groupé classique avec une vocation de solidarité et de mixité.

Certains autres habitats sont créés par des **associations** spécialisées qui proposent ces alternatives de logement comme un de leurs services. Souvent elles offrent d'autres services comme l'hébergement ou l'accompagnement. Certains services s'associent d'ailleurs pour créer ce type d'habitat. L'accompagnement est souvent proposé par le service initiateur du projet.

Enfin, des **structures spécifiques** créent des habitats en étant propriétaires « bienveillantes » et en s'associant à des acteurs de l'accompagnement. Ces formules d'HIS dissocient la propriété et l'accompagnement en confiant à chacun une part de responsabilité, dans une réflexion de partenariat et de complémentarité.

En conclusion, au-delà de la partie initiatrice, les HIS sont souvent le **fruit d'un partenariat** entre différents types d'acteurs : familles, personnes concernées, associations ou pouvoirs publics. Nous encourageons ces partenariats privé - public - habitants. La participation des futurs habitants à la conception du projet est un gage de réussite sans lequel les porteurs de projet peuvent passer à côté de l'essentiel.

Une fois créés, des **bénévoles** et les familles sont actifs dans ces projets, de façon variable dans le temps.



Recommandations aux pouvoirs publics

1 Facilitons la création des HIS par l'AVIQ, Phare, la Cocom, la SWL, la SLRB et les pouvoirs politiques

Tout d'abord en finançant les petites équipes qui fonctionnent déjà sous ce modèle et en suscitant des projets pilotes qui répondent à ces critères inclusifs solidaires.

En proposant un suivi réel des projets et en assurant leur pérennisation.

En soutenant des projets de transformation des « institutions » ne répondant pas aux critères essentiels de l'inclusion solidaire.

2 Finançons l'infrastructure

Facilitons l'attribution aux porteurs de projets HIS, de bâtiments ou de terrains publics/privés grâce à un partenariat avec des acteurs tels que CPAS, AIS, communes, régions, propriétaires privés, ...

Nous pensons notamment aux nombreux bâtiments inoccupés.

Garantissons par commune un pourcentage de logements pour les personnes en situation de handicap et/ou de fragilité psychique.

3 Revoyons fondamentalement les stratégies de financement de l'accompagnement

par l'attribution d'un budget individuel aux personnes via l'assurance handicap telle que proposée par l'asbl Inclusion ou via l'instauration d'un budget d'assistance personnel tel que développé en Flandre.

Grâce à ce budget, renforçons la capacité d'autonomie et la liberté de choix des habitants, notamment par la mise en commun de leurs ressources respectives et la mutualisation de certains moyens financiers. Ce budget pourrait être accordé par un droit de tirage sur le modèle de l'assurance soins de santé que nous utilisons tous.

Une autre piste est le « PersoonsVolgend Budget » (PVB) tel qu'il existe en Flandre depuis janvier 2017. Il s'agit d'un financement personnel adapté « sur mesure » aux besoins spécifiques de la personne en situation de handicap adulte et contrôlé par elle. Avec son PVB, la personne en situation de handicap peut ainsi faire appel aux personnes de son choix et conclure une convention pour soutien et assistance. Aussi, grâce à la mutualisation des PVB, on assiste en Flandre à un développement important d'Habitats Inclusifs Solidaires de nature pérenne (par exemple, Thomashuizen (<https://thomashuizen.be/>) ou VillaVip (<https://www.villavip.be/>). En Flandre, l'assistance personnelle s'est avérée être l'un des principaux facteurs de réussite pour l'inclusion⁴.

4 L. BRAET, N. DANDOY, A. KETELAER, G. MAGEROTTE, « Un habitat Inclusif Solidaire : Les défis de l'inclusion. Ce qui compte, c'est le cheminement inclusif ! », *Alter Revue Européenne de la Recherche sur le Handicap*, 2024, à paraître.

4 Faisons évoluer l'accompagnement

- Pour que chaque personne ait un style de vie valorisé,
- Pour que les accompagnants aient une vie professionnelle de qualité,
- Pour que les réseaux solidaires soient favorisés,

Renforçons la formation initiale et continuée des accompagnants

Renforçons l'accès à des services de proximité (titres services, aides familiales, infirmières, services mobilité,...).

5 Assouplissons le régime fiscal et les lois urbanistiques de manière à faciliter les HIS :

- par une exonération du précompte immobilier
- par une taxation au taux de 6% des travaux dans ce type de bâtiment dès le moment de la construction
- par des primes à la construction et à la rénovation accrues
- par un assouplissement des règles urbanistiques notamment quant aux règles minimales d'habitabilité, la facilitation à la division de maisons unifamiliales en HIS, la prise en compte des m² collectifs dans la comptabilisation des tailles d'entités de logement.

6 Créons une certification de qualité pour l'habitat solidaire

Ce label pourrait :

- Garantir le caractère solidaire et inclusif de l'habitat sur le long terme via le respect d'un cahier des charges
- Faciliter l'accès aux financements
- Donner une visibilité des projets
- Lever les freins urbanistiques
- Permettre l'octroi du statut isolé aux habitants
- Permettre un réseautage entre projets HIS et les pouvoirs subsidiaires

En France, en 2020, une stratégie nationale pour le déploiement à grande échelle de « l'habitat inclusif », a été défini dans le rapport « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous ! »⁵. Elle comporte 12 idées pour l'action. A quand une réelle stratégie en Belgique pour le développement de l'habitat solidaire, et plus particulièrement de l'habitat inclusif solidaire ?



Ressources

Publications

Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous ! Rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, 2020

Etude sur les formules de logement inclusif pour les personnes avec un handicap en Wallonie et à Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2016

Grille de réflexion pour la création d'un habitat inclusif, Fondation Portray, 2019

Handicap & logement - Aspects juridiques et financiers d'un projet de logement inclusif, Fondation Roi Baudouin, 2019

Petit dictionnaire (critique) de l'habitat inclusif, Jean-Luc Charlot, 2019

Trouver ou créer son logement inclusif en Belgique, Fondation Roi Baudouin, 2017

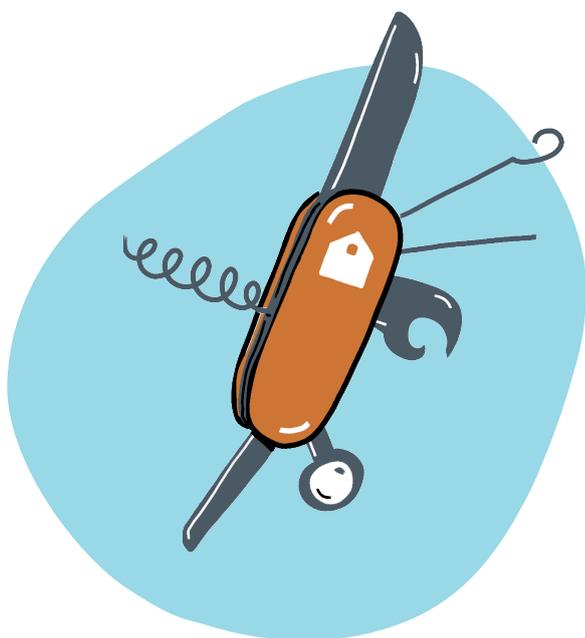
Un habitat Inclusif Solidaire : Les défis de l'inclusion. Ce qui compte, c'est le cheminement inclusif ! Laurence Braet, Nathalie Dandoy, Anne Ketelaer, Ghislain Magerotte, 2023

Textes légaux

L'habitat inclusif solidaire est une forme particulière d'habitat solidaire défini dans ces deux textes légaux.

Code Wallon de l'Habitation Durable, 39° Habitat solidaire : logement disposant d'au minimum un espace collectif et occupé par plusieurs ménages dont au moins un en situation de précarité sociale, disposant chacun d'au minimum un espace privatif, qui sont engagés entre eux, par écrit, dans un projet de vie solidaire à l'exclusion de tout autre logement collectif réglé par une législation particulière.

Code Bruxellois du Logement, 25° Habitat solidaire : logement sous-tendu par un projet de vie solidaire, initié ou non par une institution mais organisé dans un engagement écrit, une convention, un règlement d'ordre intérieur ou un autre instrument de ce type, dans lequel résident plusieurs ménages (dont au moins un satisfait aux conditions de revenus telles que fixées en vertu du § 2, 1°, du présent article) qui y disposent chacun d'un ou de plusieurs espaces privatifs de jouissance exclusive et d'au moins un espace de vie commun. Sont exclus les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaire, les abris de nuit, les maisons d'hébergement de type familial et tout autre logement collectif réglé par une législation particulière.



Carte des HIS



1. **La Bienvenue** - Court Saint- Etienne - www.fondation-portray.be
2. **Maison Genot** - Molenbeek St Jean (Bruxelles) - www.fondation-portray.be
3. **Les pilotis** - Ixelles et Woluwe (Bruxelles) - www.lespilotis.be
4. **Riga** - Schaerbeek (Bruxelles) - www.rigahabitatinclusif.be
5. **Jangada** - Woluwe (Bruxelles) - www.fauteuilsvolants.weebly.com/jangada.html
6. **Alodgi** - Ottignies, Céroux-Mousty, Gastuche - www.alodgi.be
7. **L'Anthélie** - Tournai - www.anthelie.be
8. **My Wish** -Woluwe - www.mywish.be
9. **La Communauté Montagne Saint-Job** - Uccle (Bruxelles)
10. **L'Autre Lieu** - Schaerbeek, Saint-Josse (Bruxelles) - www.autrelieu.be/maisons
11. **Le Huitième jour** - (Buxelles) - <https://le8emejour.be/habitats-accompagnes/>
12. **Le Sarment** - Chaumont Gistoux- <https://www.sarment.be/>
13. **Côte à Côte** - Louvain la neuve - www.coteacote.info
14. **Domisum** - Louvain-la-Neuve - www.domisum.be
15. **Perron** - Chaumont-Gistoux - www.fondation-portray.be
16. **Le Vivier** - Oupeye
17. **Inclu-toit de l'Apem** - Verviers
18. **Castel** - Fosses la ville - www.fondation-portray.be
19. **La Maison de l'Herbatte** (Lieu d'apprentissage à la vie en HIS) - Wavre - www.cpouce.be
20. **La Maison Dehan** (Lieu d'apprentissage à la vie en HIS) - Genval - <https://www.cpouce.be/accompagnement/maison-dehan>
21. **Insieme** - Havelange - www.visavis.be/fr/logement-encadre-novateur
22. **Val des Coccinelles** - Rixensart - www.valdescoccinelles.be

Cette liste est non-exhaustive. Cette carte est régulièrement mise à jour sur notre site internet www.habitat-groupe.be. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez que votre HIS y soit présenté.

Cette brochure est le fruit d'un travail de co-construction du groupe de travail « Habitat inclusif solidaire » de l'asbl Habitat et Participation.

L'asbl Habitat et Participation, fondée en 1982, a pour objet de promouvoir les processus participatifs décisionnels interactifs, supposant la mise en œuvre d'un dialogue et d'un partenariat en matière d'habitat, urbain ou rural, dans une perspective de développement durable. L'habitat est tout à la fois le logement et l'espace public.

Parmi ses actions, l'asbl accompagne les porteurs de projets dans le montage de leur habitat groupé. Elle soutient aussi les collectifs d'habitants dans la mise en place de leurs modes d'organisation interne en intelligence collective, et ce quel que soit le profil des habitants.

Par cette brochure, nous souhaitons continuer à diffuser ce mode d'habiter indispensable à développer afin de faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap et/ou de fragilité psychique.



Habitat et Participation asbl

Traverse d'Esopo 6 à 1348 Louvain-la-Neuve

Avenue de la Toison d'Or 72 - 1060 Bruxelles

010/45.06.04

contact@habitat-participation.be

www.habitat-participation.be

